

Délibération n°2013/543
Séance du 11 décembre 2013

AVENANT N°1
A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE AU
SIVOM DE HOUDAN

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** le code des transports (partie législative) et notamment ses articles L.1241-3 et L.3111-14 ;
- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L.213-12, R.213-4 à R.213-9, R.213.20 ;
- VU** la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983, la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1983, la loi n°2004-809 modifiée du 13 août 2004 ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France;
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile de France, notamment son article 16 ;
- VU** la délibération du conseil du STIF n°2010/0116 du 17 février 2010 ;
- VU** la délibération du conseil du STIF n° 2011/0585 du 6 juillet 2011 portant délégation de compétences au S.I.V.O.M de la région de Houdan en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves ;
- VU** le rapport n°2013/543 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport du 5 décembre 2013 et de la Commission économique et tarifaire du 4 décembre 2013 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : L'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence du Syndicat des Transports d'Ile de France en matière de services spéciaux de transport public routier réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) au S.I.V.O.M de la région de Houdan signée 6 juillet 2011 est approuvé.

ARTICLE 2 : La directrice générale est autorisée à signer l'avenant n°1 visé à l'article 1 de la présente délibération.

ARTICLE 3 : La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture n°2013-0078-2013-12-12-2013-543-DE Date de télétransmission : 16/12/2013 Date de réception préfecture : 16/12/2013

Jean-Paul HUCHON



Transports scolaires
Circuits Spéciaux Scolaires dans le département
Des Yvelines

AVENANT N° 1

Entre :

Le SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE, établissement public à caractère administratif, dont le siège social est situé 39bis-41 Rue de Châteaudun à Paris 9ème, (n°SIRET 287 500 078 00020), représenté par sa directrice générale, Madame Sophie MOUGARD en vertu de la délibération n° 2013/_____ du 11 décembre 2013 ci-après désigné le « STIF »,

D'une part,

le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples de la région de Houdan (SIVOM de HOUDAN) ayant son siège 9 rue du château 78550 HOUDAN et représenté par Monsieur Patrice LE BAIL en sa qualité de Président, en vertu de la délibération du comité Syndical du 16 avril 2008 ci-après désigné « l'Autorité Organisatrice de Proximité ou « L'AOP ».

D'autre part,

Préambule :

- VU** le code des transports (partie législative) et notamment ses articles L.1241-3 et L.3111-14,
- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L.213-12, R.213-4 à R.213-9, R.213.20,
- VU** la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983, la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1983, la loi n°2004-809 modifiée du 13 août 2004 ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France,
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France,
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile de France, notamment son article 16,
- VU** la délibération du conseil du STIF n°2010/0116 du 17 février 2010,
- VU** la délibération du conseil du STIF n°2011/0585 du 6/07/2011 portant délégation de compétences du STIF au SIVOM DE HOUDAN en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves,
- VU** la délibération Comité Syndical du SIVOM de HOUDAN du 30 mars 2011 (*délibération de l'AOP*);

PREAMBULE

Une convention de délégation de compétences à été passée avec la le SIVOM de HOUDAN dans le cadre des dispositions de l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France, modifiée par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, aujourd'hui codifiées dans le code des transports.

Dans ce cadre les parties à la présente convention ont entendu organiser la délégation de compétence permise entre le STIF et l'Autorité Organisatrice de Proximité (ci-après désignée AOP) par l'article L.1241-3 du code des transports et par le décret du 10 juin 2005.

Cette délégation de compétence s'inscrivant dans une volonté d'améliorer l'offre de transports scolaires et de mieux répondre aux attentes des usagers, a été consentie par le STIF à l'AOP a notamment pour objectif de favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande de transports scolaires, de renforcer la qualité de service et de permettre une allocation des ressources plus proche des besoins locaux.

Dans un contexte de réforme des collectivités territoriales favorisant la mutualisation des moyens et visant à simplifier et à rationaliser la carte intercommunale par la suppression des syndicats devenus obsolètes où n'étant plus pertinents en missions ou en périmètres, les parties se sont rapprochées afin d'anticiper la dissolution du SIVOM de HOUDAN.

Dans cette perspective, le STIF a lancé et attribué un nouveau marché (n° 2012-133), correspondant au lot n°49 du marché 2010-110, comprenant dorénavant sur ce périmètre trois lots distincts :

- Lot 3. Circuits assurant la desserte des écoles primaires et maternelles,
- Lot 4. Circuits assurant la desserte des collèges pour les communes adhérentes à la CCPH
- Lot 5. Circuits assurant la desserte des collèges pour les communes hors CCPH, antérieurement assurée par le SIVOM, Gambais, Behoust, et Goupillères, Boulay, Ferranville, Flexanville, Hargeville.

Les trois lots 3 4 et 5 sont délégués au SIVOM de HOUDAN à compter de la rentrée 2013/2014, jusqu'à dissolution progressive de celui-ci ou au terme de la convention de délégation pour les lots 3 et 4, et jusqu'au 31 décembre 2013 pour le lot 5 (qui sera, à compter du 1^{er} janvier 2014 transféré à la Ville de Gambais

Dans ce cadre, il convient donc de modifier la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (Circuits Spéciaux Scolaires) du SIVOM de HOUDAN, et en particulier ses annexes II et III.

Dispositions générales

Compte tenu de ce qui précède, il a été convenu de ce qui suit :

Article 1 : Les annexes II et III de la convention de délégation de compétence conclue avec le Syndicat des transports d'Ile-de-France le 6 juillet 2011 pour l'organisation et le financement des services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves de la ville de Gambais sont remplacées par les annexes II et III jointes au présent avenant..

Article 2 : Dispositions générales

Toutes les clauses de délégation de compétence du 6 juillet 2011, non modifiées par le présents avenant et non contraires aux dispositions de ce dernier, restent applicables de plein droit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016/2017.

Article 3. Application du présent avenant

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa date de notification par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au STIF à l'AOP mais produit ses effets à compter de l'année scolaire 2013/2014.

**Fait à
le**

En deux exemplaires originaux.

Signatures

Pour le STIF

Pour le SIVOM de HOUDAN

Sophie MOUGARD

Patrice LE BAIL

Annexe II

Liste des services spéciaux de transports routiers réservés aux élèves entrant dans le champ d'application de la délégation

1. Liste des services spéciaux de transports routiers réservés aux élèves entrant dans le champ d'application de la délégation pour la durée de celle-ci

LOT 3 HOUDAN - PRIMAIRE/MATERNELLE													
SECTEUR	COMMUNNES DESSERVIES	N° circuit	ETABLISSEMENTS DESSERVIS	Jours de circulation						Nb d'élèves	Nb km en charge / jour	Horaires et itinéraire du circuit	fonctio nneme nt
				L	M	M	J	V	S				
HOUDAN	CONDÉ-SUR- VESGRE, BOUTIGNY- PROUAIS, CHAMPAGNE, DANNEMARIE, MAULETTE, HOUDAN,	C1	ÉCOLE PRIMAIRE DE HOUDAN ÉCOLE PRIMAIRE JEANNE D'ARC	X	X		X	X		57	22	<p>Aller : 8h05 - 8h55 CONDÉ-SUR-VESGRE(Église), BOUTIGNY-PROUAIS (Allemant, Centre), CHAMPAGNE (Centre), DANNEMARIE (Mairie), MAULETTE (Thionville/Opton), HOUDAN (école J. d'ARC, école primaire).</p> <p>Retour : 16h20 - 16h58 HOUDAN (école Jeanne d'Arc, école primaire), MAULETTE (Thionville/Opton), DANNEMARIE (Mairie), CHAMPAGNE (Centre), BOUTIGNY (Centre, Allemant), CONDÉ (Église),</p>	1 CAR
HOUDAN	CONDÉ-SUR- VESGRE, BOUTIGNY- PROUAIS, CHAMPAGNE, DANNEMARIE, MAULETTE, HOUDAN,	C1 CT3	ÉCOLE PRIMAIRE DE HOUDAN ÉCOLE PRIMAIRE JEANNE D'ARC			X				57	22	<p>Aller : 8h05 - 8h55 CONDÉ-SUR-VESGRE(Église), BOUTIGNY-PROUAIS (Allemant, Centre), CHAMPAGNE (Centre), DANNEMARIE (Mairie), MAULETTE (Thionville/Opton), HOUDAN (école J. d'ARC, école primaire).</p> <p>Retour : HOUDAN (école Jeanne d'Arc, école primaire), MAULETTE (Thionville/Opton), Dannemarie (Mairie), CHAMPAGNE (Centre), BOUTIGNY (Centre, Allemant), CONDÉ (Église),</p>	1 CAR
HOUDAN	CONDÉ-SUR- VESGRE, BOUTIGNY- PROUAIS, CHAMPAGNE, DANNEMARIE, MAULETTE, HOUDAN,	C1 CT4	ÉCOLE PRIMAIRE DE HOUDAN ÉCOLE PRIMAIRE JEANNE D'ARC						X	57	22	<p>Aller : 8h05 - 8h55 CONDÉ-SUR-VESGRE(Église), BOUTIGNY-PROUAIS (Allemant, Centre), CHAMPAGNE (Centre), DANNEMARIE (Mairie), MAULETTE (Thionville/Opton), HOUDAN (école J. d'ARC, école primaire).</p> <p>Retour : HOUDAN (école Jeanne d'Arc, école primaire), MAULETTE (Thionville/Opton), Dannemarie (Mairie), CHAMPAGNE (Centre), BOUTIGNY (Centre, Allemant), CONDÉ (Église),</p>	1 CAR
HOUDAN	HOUDAN, HAVELU, SAINT LUBIN DE LA HAYE, GRESSEY, MAULETTE,	C2	ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE JEANNE D'ARC ÉCOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE HOUDAN ÉCOLE PRIMAIRE DE MAULETTE	X	X		X	X		57	22	<p>Aller : 8h15 - 9h00HOUDAN (La forêt) HAVELU (Centre), SAINT LUBIN DE LA HAYE (Les Branloires, La Haye, Église), GRESSEY (Mairie, Route de Houdan, Brunel), HOUDAN (école Jeanne d'Arc, école primaire), MAULETTE (Ecole primaire)</p> <p>Retour :16h20 - 17h13HOUDAN (école Jeanne d'Arc, école primaire),MAULETTE (Ecole primaire) GRESSEY (Brunel, Route de Houdan, Mairie), SAINT LUBIN DE LA HAYE (Église, La Haye, Les Branloires), HAVELU (centre), HOUDAN (La Forêt).</p>	1 CAR
HOUDAN	HOUDAN, HAVELU, SAINT LUBIN DE LA HAYE, GRESSEY, MAULETTE,	C2 CT3	ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE JEANNE D'ARC ÉCOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE HOUDAN ÉCOLE PRIMAIRE DE MAULETTE			X				57	22	<p>Aller : 8h15 - 9h00 HOUDAN (La forêt) HAVELU (Centre), SAINT LUBIN DE LA HAYE (Les Branloires, La Haye, Église), GRESSEY (Mairie, Route de Houdan, Brunel), HOUDAN (école Jeanne d'Arc, école primaire), MAULETTE (Ecole primaire)</p> <p>Retour HOUDAN (école Jeanne d'Arc, école primaire),MAULETTE (Ecole primaire) GRESSEY (Brunel, Route de Houdan, Mairie), SAINT LUBIN DE LA HAYE (Église, La Haye, Les Branloires), HAVELU (centre), HOUDAN (La Forêt).</p>	1 CAR

HOUDAN	HOUDAN, HAVELU, SAINT LUBIN DE LA HAYE, GRESSEY, MAULETTE,	C2 CT4	ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE JEANNE D'ARC ÉCOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE HOUDAN ÉCOLE PRIMAIRE DE MAULETTE							X	57	22	<p>Aller : 8h15 - 9h00 HOUDAN (La forêt) HAVELU (Centre), SAINT LUBIN DE LA HAYE (Les Branloires, La Haye, Église), GRESSEY (Mairie, Route de Houdan, Brunel), HOUDAN (école Jeanne d'Arc, école primaire), MAULETTE (Ecole primaire)</p> <p>Retour : HOUDAN (école Jeanne d'Arc, école primaire), MAULETTE (Ecole primaire) GRESSEY (Brunel, Route de Houdan, Mairie), SAINT LUBIN DE LA HAYE (Église, La Haye, Les Branloires), HAVELU (centre), HOUDAN (La Forêt).</p>	1 CAR
HOUDAN	HOUDAN, DANNEMARIE, MAULETTE	C3	ÉCOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE DE MAULETTE	X	X			X	X		51	9	<p>Aller : 8h35 - 9h00 : HOUDAN (La Pommeraie), DANNEMARIE (Abri Bus), MAULETTE (Thionville Abri Bus, Route de Rambouillet), HOUDAN (Rue des vignes), MAULETTE (La Folie, Ecole)</p> <p>Retour : 16h30- 16h55 : MAULETTE (ecole), HOUDAN (La Pommeraie), DANNEMARIE (Abri Bus), MAULETTE (Thionville Abri bus, Rte de Rambouillet), HOUDAN (Rue de vignes), MAULETTE (La folie)</p>	1 CAR
HOUDAN	HOUDAN, DANNEMARIE, MAULETTE	C3 TC3	ÉCOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE DE MAULETTE					X			51	9	<p>Aller : 8h35 - 9h00 :HOUDAN (La Pommeraie), DANNEMARIE (Abri Bus), MAULETTE (Thionville Abri Bus, Route de Rambouillet), HOUDAN (Rue des vignes), MAULETTE (La Folie, Ecole)</p> <p>Retour : MAULETTE (ecole), HOUDAN (La Pommeraie), DANNEMARIE (Abri Bus), MAULETTE (Thionville Abri bus, Rte de Rambouillet), HOUDAN (Rue de vignes), MAULETTE (La folie)</p>	1 CAR
HOUDAN	HOUDAN, DANNEMARIE, MAULETTE	C3 TC4	ÉCOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE DE MAULETTE							X	51	9	<p>Aller : 8h35 - 9h00 : HOUDAN (La Pommeraie), DANNEMARIE (Abri Bus), MAULETTE (Thionville Abri Bus, Route de Rambouillet), HOUDAN (Rue des vignes), MAULETTE (La Folie, Ecole)</p> <p>Retour : MAULETTE (ecole), HOUDAN (La Pommeraie), DANNEMARIE (Abri Bus), MAULETTE (Thionville Abri bus, Rte de Rambouillet), HOUDAN (Rue de vignes), MAULETTE (La folie)</p>	1 CAR
HOUDAN	GRESSEY, CIVRY LA FORET, BOISSETS,	C4	ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE DE GRESSEY, CIVRY et BOISSETS	X	X			X	X		58	9	<p>Aller : 8h00 - 8h45 HOUDAN (La Pommeraie), DANNEMARIE (Abri Bus), MAULETTE (Thionville Abri Bus, Route de Rambouillet), HOUDAN (Rue des vignes), MAULETTE (La Folie, Ecole)</p> <p>Retour : 16h30- 16h55 : MAULETTE (ecole), HOUDAN (La Pommeraie), DANNEMARIE (Abri Bus), MAULETTE (Thionville Abri bus, Rte de Rambouillet), HOUDAN (Rue de vignes), MAULETTE (La folie)</p>	1 CAR
HOUDAN	GRESSEY, CIVRY LA FORET, BOISSETS,	C4 TC3	ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE DE GRESSEY, CIVRY et BOISSETS					X			58	9	<p>Aller : 8h00 - 8h45HOUDAN (La Pommeraie), DANNEMARIE (Abri Bus), MAULETTE (Thionville Abri Bus, Route de Rambouillet), HOUDAN (Rue des vignes), MAULETTE (La Folie, Ecole)Retour : MAULETTE (ecole), HOUDAN (La Pommeraie), DANNEMARIE (Abri Bus), MAULETTE (Thionville Abri bus, Rte de Rambouillet), HOUDAN (Rue de vignes), MAULETTE (La folie)</p>	1 CAR
HOUDAN	GRESSEY, CIVRY LA FORET, BOISSETS,	C4 TC4	ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE DE GRESSEY, CIVRY et BOISSETS							X	58	9	<p>Aller : 8h00 - 8h45 HOUDAN (La Pommeraie), DANNEMARIE (Abri Bus), MAULETTE (Thionville Abri Bus, Route de Rambouillet), HOUDAN (Rue des vignes), MAULETTE (La Folie, Ecole)</p> <p>Retour : MAULETTE (ecole), HOUDAN (La Pommeraie), DANNEMARIE (Abri Bus), MAULETTE (Thionville Abri bus, Rte de Rambouillet), HOUDAN (Rue de vignes), MAULETTE (La folie)</p>	3 CAR
HOUDAN	GRESSEY, CIVRY LA FORET, BOISSETS,	C5	ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE DE GRESSEY, CIVRY et BOISSETS	X	X			X	X		58	9	<p>Aller : 8h00 - 8h45 GRESSEY (Ecole) CIVRY-LA-FORÊT (École), BOISSETS (École), CIVRY-LA-FORÊT (École). GRESSEY (Ecole)</p> <p>Retour : 16h05 - 16h50 BOISSETS (École), CIVRY-LA-FORÊT (École), GRESSEY (École), CIVRY-LA-FORÊT (École), BOISSETS (École).</p>	1 CAR

HOUDAN	GRESSEY, CIVRY LA FORET, BOISSETS,	C5 TC1	ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE DE GRESSEY, CIVRY et BOISSETS	X	X		X	X			58	9	Aller : 11h35 BOISSETS (École), CIVRY-LA-FORÊT (École) . BOISSET (École) Retour : CIVRY-LA-FORÊT (École), BOISSETS (École), CIVRY-LA-FORÊT (École)	1 CAR
HOUDAN	GRESSEY, CIVRY LA FORET, BOISSETS,	C5 TC3	ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE DE GRESSEY, CIVRY et BOISSETS				X				58	9	Aller : 8h00 - 8h45 GRESSEY (Ecole) CIVRY-LA-FORÊT (École), BOISSETS (École), CIVRY-LA-FORÊT (École). GRESSEY (Ecole) Retour : BOISSETS (École), CIVRY-LA-FORÊT (École), GRESSEY (École), CIVRY-LA-FORÊT (École), BOISSETS (École).	1 CAR
HOUDAN	GRESSEY, CIVRY LA FORET, BOISSETS,	C5 TC4	ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE DE GRESSEY, CIVRY et BOISSETS						X		58	9	Aller : 8h00 - 8h45 GRESSEY (Ecole) CIVRY-LA-FORÊT (École), BOISSETS (École), CIVRY-LA-FORÊT (École). GRESSEY (Ecole) Retour : BOISSETS (École), CIVRY-LA-FORÊT (École), GRESSEY (École), CIVRY-LA-FORÊT (École), BOISSETS (École).	1 CAR

LOT 4 - C.C.P.H.

SECTEUR	COMMUNNES DESSERVIES	N° circuit	ETABLISSEMENTS DESSERVIS	Jours de circulation							Nb d'élèves	Nb km en charge / jour	Horaires et itinéraire du circuit	fonctionnement
				L	M	M	J	V	S					
Houdan	SEPTEUIL ORGERUS RICHEBOURG HOUDAN	C1 ALLER	COLLEGE D ORGERUS COLLEGE F MAURIAC	X	X	X	X	X			55	1er aller 7 2e aller 11	DEPART 7H42 SEPTEUIL POTEAU ARRIVEE 8H12 COLLEGE D'ORGERUS ENCHAINEMENT DEPART 8H15 DU COLLEGE D'ORGERUS - RICHEBOURG (Rte Tac./Château/Monument) ARRIVEE 8H35 AU COLLEGE DE HOUDAN	1 CAR
Houdan	HOUDAN GOUSSAINVILLE HAVELU MAULETTE BAZAINVILLE RICHEBOURG TACOIGNIERES ORGERUS	C1 RETOUR		X	X		X	X			55	1er aller 9 2e aller 15	DEPART 16H20 DU COLLEGE DE HOUDAN HOUDAN (ZAC de la prévôté/La foret) GOUSSAINVILLE (Centre) HAVELU (église) ARRIVEE 16H50 ORVAL ENCHAINEMENT DEPART 17H25 DU COLLEGE DE HOUDAN MAULETTE (Ferme Benoit) BAZAINVILLE (Le pavé/St Louis) RICHEBOURG (Château/Rte de Taco) TACOIGNIERES (Café) ARRIVEE 17H50 AU COLLEGE D'ORGERUS	1 CAR
Houdan	ORGERUS SEPTEUIL	C1 RETOUR					X				55	7	DEPART 12H30 DU COLLEGE D'ORGERUS ARRIVEE 12H5 A SEPTEUIL - POTEAU	1 CAR
Houdan	SEPTEUIL ORGERUS CIVRY BOISSETS GRESSEY HOUDAN	C2 ALLER	COLLEGE D ORGERUS COLLEGE F MAURIAC	X	X		X	X			55	1er aller 7 2e aller 13	DEPART 7H50 SEPTEUIL HAUT ARRIVEE 8H05 COLLEGE D'ORGERUS ENCHAINEMENT DEPART 8H15 CIVRY LA FORET CIVRY (La mare/La picotière) BOISSETS (Boissets/Route Bonneville/Bonneville) GRESSEY (Pl de l'orme/Eglise/Brunel) ARRIVEE 8H35 AU COLLEGE DE HOUDAN	1 CAR
Houdan	ORGERUS SEPTEUIL	C2 RETOUR		X	X		X	X			55	7	DEPART 16H DU COLLEGE D'ORGERUS ARRIVEE 16H31 SEPTEUIL - PLACE VERDUN ENCHAINEMENT DEPART 17 H DU COLLEGE D'ORGERUS ARRIVEE 17H31 SEPTEUIL - PLACE VERDUN	1 CAR
Houdan	BOUTIGNY ROSAY HOUDAN	C3 ALLER	COLLEGE F MAURIAC	X	X		X	X			55	15	DEPART 8H05 BEAUCHENE PROUAI ROSAY (Primevères/Bourg) BOUTIGNY (La musse/Cloches) ARRIVEE 8H35 COLLEGE DE HOUDAN	1 CAR
Houdan	HOUDAN MAULETTE ANNEMARIE BOUTIGNY YCONDE	C3 RETOUR		X	X		X	X			55	1er départ 162e départ 16	DEPART 16H20 DU COLLEGE HOUDAN MAULETTE (Thionville) DANNEMARIE (Mairie) BOUTIGNY (St projet) ARRIVEE 16H45 CONDE SUR VESGRE ECOLEE NCHAINEMENT RETOUR VERS LE COLLEGE DE HOUDAN DEPART 17 H25 MAULETTE (Thionville) DANNEMARIE (Mairie) BOUTIGNY (St projet/Boutigny/ Bouchemont/Beauterne/Allemant/La pillaiserie) ARRIVEE 17H55 CONDE SUR VESGRE	1 CAR
Houdan	ADAINVILLE BOUTIGNY HOUDAN	C4 ALLER	COLLEGE F MAURIAC	X	X	X	X	X			55	15	DEPART 8H05 ADAINVILLE ADAINVILLE (Pillaiserie/Mare aux Biches) BOUTIGNY (Allemant/Boutigny/St Projet) ARRIVEE 8H 35 COLLEGE DE HOUDAN	1 CAR

Houdan	HOUDAN BOUTIGNY ROSAY BOUTIGNY GRESSEY BONNEVILLE BOISSETS CIVRY	C4 RETOUR		X	X		X	X			55	1er départ 27,7 2e départ 13	DEPART 16H20 COLLEGE DE HOUDAN BOUTIGNY (Centre/La musse) ROSAY (Bourg/Primevères) PROUAI/BEAUCHENE ARRIVEE 17H BUCHELET ENCHAINEMENT DEPART 17H25 DU COLLEGE DE HOUDAN HOUDAN (La foret/Brunel) GRESSEY (Eglise/Place de l'orme) BONNEVILLE BOISSETS (Rte bonneville/Boissets/La picotière) CIVRY (La mare) ARRIVEE 17H54 CIVY LA FORET	1 CAR
Houdan	HOUDAN MAULETTE BOURDONNE CONDE ADAINVILLE BAZAINVILLE RICHEBOURG TACOIGNIERES ORGERUS	C4 RETOUR	COLLEGE D ORGERUS COLLEGE F MAURIAC					X			55	1er aller 14 2ème aller 17	DEPART 11H50 COLLEGE DE HOUDAN MAULETTE (Bois l'épicier) BOURDONNE (Centre) CONDE (La Hallier) ADAINVILLE (Le mesle la chesnaie/La vallee des saules/La jauniere) ARRIVEE 12H20 ADAINVILLE ENCHAINEMENT DEPART 12H50 DU COLLEGE DE HOUDAN MAULETTE (Ferme Benoit) BAZAINVILLE (Le pavé/St louis) RICHEBOURG (Chateau/Rte de Taco) TACOIGNIERES (Café) ARRIVEE TERMINUS 13H15 COLLEGE ORGERUS	1CAR
Houdan	SEPTEUIL ORGERUS RICHEBOURG BAZAINVILLE HOUDAN	C5 ALLER	COLLEGE D ORGERUS COLLEGE F MAURIAC	X	X	X	X	X			55	1er aller 9 2ème aller 11	DEPART 7H46 LES BILLEUX (SEPTEUIL) ARRIVEE 8H08 COLLEGE D'ORGERUS ENCHAINEMENT DEPART 8H15 RICHEBOURG - CHÂTEAU BAZAINVILLE (St louis/Pavé/Le lièvre) ARRIVEE 8H35 COLLEGE DE HOUDAN	1C AR
Houdan	ORGERUSBAZAINVIL LEORVILLIERS	C5 RETOUR	COLLEGE D ORGERUS	X	X		X	X			55	1er aller 62e aller 6	DEPART 16H COLLEGE D'ORGERUSARRIVEE 16H20 BAZAINVILLE - LE PAVE ENCHAINEMENT DEPART17H DU COLLEGE D'ORGERUSARRIVEE 17H30 ORVILLIERS - FAVIERES	1 C1R
Houdan	HOUDAN MAULETTE DANNEMARIE BOUTIGNY CONDE SUR VESGRE	C5 RETOUR	COLLEGE F MAURIAC					X			55	1er aller 16 2e aller 16	DEPART 11H50 COLLEGE HOUDAN MAULETTE (Thionville) DANNEMARIE (Mairie) BOUTIGNY (St projet) ARRIVEE 12H15 CONDE SUR VESGRE - ECOLE ENCHAINEMENT DEPART12H50 DU COLLEGE DE HOUDAN MAULETTE (Thionville) DANNEMARIE (Mairie) BOUTIGNY (St Projet/Boutigny/Bouchemont/Beauterne/Allemant/La pillaiserie) ARRIVEE 13H20 CONDE SUR VESGRE - ECOLE	1 CAR
Houdan	SEPTEUIL ORGERUS	C6 ALLER	COLLEGE D ORGERUS	X	X	X	X	X			55	7	DEPART 7H45 SEPTEUIL - ST WANDRILLE ARRIVEE 8H05 COLLEGE D'ORGERUS	1 CAR
Houdan	ORGERUS ORVILLIERS HOUDAN MAULETTE BOURDONNE CONDE ADAINVILLE LA AUTEVILLE GRANDCHAMP CURE BOUTIGNY	C6 RETOUR	COLLEGE D ORGERUS COLLEGE F MAURIAC	X	X		X	X			55	1er aller 6 2ème aller 32	DEPART 16H DU COLLEGE D'ORGERUS ARRIVEE 16H30 ORVILLIERS - FAVIERS ENCHAINEMENT DEPART 17H25 DU COLLEGE DE HOUDAN MAULETTE (Le bois l'épicier) BOURDONNE (Centre) CONDE (Le hallier) ADAINVILLE (Vallée des saules/La jauniere/Adainville/Le breuil) LA HAUTEVILLE (Epinette/Hauteville) LE TARTRE GAUDRAN GRANDCHAMP (Bois des Noés) CURE (Abris bus/Rte des Bouleaux) BOUTIGNY (Les joncs) ARRIVEE 18H30 BUCHELET	1 CAR

Houdan	HOUDAN BAZAINVILLE RICHEBOURG TACOIGNIERES ORGERUS	C6 RETOUR					X					55	1er aller 16 2ème aller 6	DEPART 11H50 DU COLLEGE DE HOUDAN BAZAINVILLE (Le lievre/Le pave/St Louis) RICHEBOURG (Château/Rte de Taco) TACOIGNIERES (Café) ARRIVEE 12H20 AU COLLEGE D'ORGERUS ENCHAÎNEMENT DEPART 12H30 DU COLLEGE ORGERUS ARRIVEE 12H58 BAZAINVILLE - LE LIEVRE	1 CAR
Houdan	BAZAINVILLE ORGERUS	C7 ALLER	COLLEGE D ORGERUS	X	X	X	X	X				55	6	DEPART 7H50 DE BAZAINVILLE - LES TILLEULS ARRIVEE 8H05 AU COLLEGE D'ORGERUS	1CAR
Houdan	HOUDANGRESSEYBO NNEVILLEBOISSETSC IVRYBOUTIGNY	C7 RETOUR	COLLEGE F MAURIAC	X	X		X	X				55	1er aller 172èm e aller 13	DEPART 16H20 COLLEGE DE HOUDAN HOUDAN (La foret/Brunel)GRESSEY (Eglise/Place de l'orme)BONNEVILLEBOISSETS (Rte bonneville/boissets/la picotiere)CIVRY (La mare) ARRIVEE 16H40 CIVRY LA FORET ENCHAÎNEMENT DEPART 17H25 DU COLLEG DE HOUDAN BOUTIGNY (La muse/Bourg/Primevère/Prouais)ARRIVEE 17H50 BEAUCHENNE	1 CAR
Houdan	ORGERUS SEPTEUIL	C7 RETOUR	COLLEGE D ORGERUS				X					55	7	DEPART 12H30 COLLEGE ORGERUS ARRIVEE 12H50 SEPTEUIL - ST WANDRILLE	1 CAR
Houdan	BAZAINVILLE ORGERUS	C8 ALLER		X	X	X	X	X				55	6	DEPART 7H37 BAZAINVILLE LE LIVRE ARRIVEE 8H05 COLLEGE D'ORGERUS	1CAR
Houdan	ORGERUS ST MARTIN DES CHAMPS	C8 RETOUR	COLLEGE D ORGERUS	X	X		X	X				55	7	DEPART 16 H COLLEGE ORGERUS ARRIVEE 16H19 SEPTEUIL HAUT ENCHAÎNEMENT DEPART 17H DU COLLEGE ORGERUS ARRIVEE 17H19 TERMINUS SETPTEUIL - HAUT	1 CAR
Houdan	ORGERUS ST MARTIN DES CHAMPS	C8 RETOUR					X					55	6	DEPART 12H30 COLLEGE D'ORGERUS ARRIVEE 12H38 ST MARTIN DES CHAMPS	1 CAR
Houdan	ORGERUS ST MARTIN DES CHAMPS	C9 ALLER		X	X	X	X	X				55	6	DEPART 7H50 ST MARTIN DES CHAMPS ARRIVEE 8H05 COLLEGE D'ORGERUS	1 CAR
Houdan	ORGERUS ST MARTIN DES CHAMPS	C9 RETOUR	COLLEGE D ORGERUS				X					55	7	DEPART 12H30 COLLEGE ORGERUS ARRIVEE 12H52 SEPTEUIL LES BILLEUX	1 CAR
Houdan	ADAINVILLE CONDE BOURDONNE HOUDAN	C10 ALLER		X	X	X	X	X				55	13	DEPART 8H05 ADAINVILLE LE BREUIL ADAINVILLE (la jaunière/ vallée des aules/le mesle/la colonie) CONDE SUR VESGRE (le hallier) BOURDONNE ARRIVEE 8H 35 COLLEGE DE HOUDAN	1 CAR
Houdan	HOUDANGRESSEYBO NNEVILLEBOISSETSC IVRYGRESSEY	C 10 RETOUR	COLLEGE F MAURIAC				X					55	1er aller 142e aller 14	DEPART 11H50 COLLEGE DE HOUDAN HOUDAN (La foret/Brunel)GRESSEY (Eglise/Place de l'orme)BONNEVILLEBOISSETS (Rte bonneville/boissets/la picotiere)CIVRY (La mare) ARRIVEE 12H10 CIVRY LA FORET ENCHAÎNEMENT DEPART 12H50 DU COLLEGE DE HOUDANHOUDAN (La foret/Brunel)GRESSEY (Eglise/Place de l'orme)BONNEVILLEBOISSETS (Rte bonneville/boissets/la picotiere)CIVRY (La mare)ARRIVEE 13H20 CIVRY LA FORET	1 CAR

Houdan	SEPTEUIL ORGERUS	C11 ALLER	COLLEGE D ORGERUS	X	X	X	X	X			55	7	DEPART 7H50 SEPTEUIL - PLACE ARRIVEE 8H05 COLLEGE D'ORGERUS	1 CAR
Houdan	HOUDAN ADAINVILLE LA HAUTEVILLE LE TARTRE GAUDRAN GRANDCHAMP CURE HAVELU GOUSSAINVILLE CHAMPAGNE BOUTIGNY	C11 RETOUR	COLLEGE F MAURIAC	X	X		X	X			55	1er aller 33 2e aller 13	DEPART 16H20 COLLEGE DE HOUDAN ADAINVILLE (Le breuil) LA HAUTEVILLE (EpINETTE/Hauteville) LE TARTRE GAUDRAN GRANDCHAMP (Bois des noés) CURE (Abris bus/Rte des bouleaux) ARRIVEE 17H05 LES JONCS (Boutigny Prouais 28) ENCHAÎNEMENT DEPART 17H25 COLLEGE DE HOUDAN HOUDAN (ZAC de la prevote/Orval) HAVELU (Eglise) GOUSSAINVILLE (Centre) CHAMPAGNE (mairie) ARRIVEE 18H CLOCHE (Boutigny Prouais 28)	1 CAR
Houdan	ORGERUS SEPTEUIL	C11 RETOUR	COLLEGE D ORGERUS				X				55	7	DEPART 12H30 COLLEGE D'ORGERUS ARRIVEE 12H45 SEPTEUIL - HAUT	1 CAR
Houdan	BOUTIGNY CONDE HOUDAN	C12 ALLER	COLLEGE F MAURIAC	X	X	X	X	X			55	15	DEPART 8H10 BOUTIGNYPROUAI - BOUCHEMONT BOUTIGNY (Beauterne) CONDE SUR VESGRE (Ecole) ARRIVEE 8H35 COLLEGE DE HOUDAN	1 CAR
Houdan	HOUDAN BAZAINVILLE RICHEBOURG TACOIGNIERES ORGERUS	C12 RETOUR	COLLEGE D ORGERUS COLLEGE F MAURIAC	X	X			X	X		55	1er aller 17 2e aller 8	DEPART 16H20 COLLEGE DE HOUDAN BAZAINVILLE (Le lievre/Le pave/St Louis) RICHEBOURG (Château/Rte de Taco) TACOIGNIERES (Café) ARRIVEE COLLEGE D'ORGERUS ENCHAÎNEMENT DEPART 17H COLLEGE D'ORGERUS ARRIVEE 17H40 TERMINUS BAZAINVILLE - LE LIEVRE	1 CAR
Houdan	HOUDANGOUSSAINVI LLEHAVELUORVALHA VELUSCHAMPAGNEO RGERUSBOUTIGNY PTOUAIS - CLOCHES	C12 RETOUR	COLLEGE F MAURIAC					X			55	1er aller 162e aller 14	DEPART 16H50 COLLEGE DE HOUDAN HOUDAN (ZAC de la prévoté/La foret)GOUSSAINVILLE (Centre)HAVELU (église) ARRIVEE 12H20 ORVAL ENCHAÎNEMENT DEPART 12H50 DU COLLEGE DE HOUDANHOUDAN (ZAC de la prévoté/Orval)HAVELU (Eglise)GOUSSAINVILLE (Centre)CHAMPAGNE (Mairie)ARRIVEE 13H25 A CLOCHES	1 CAR
Houdan	LA HAUTEVILLE LE TARTRE GAUDRAN GRANCHAMP CURE BOUTIGNY PROUAI CHAMPAGNE HOUDAN	C 13 ALLER		X	X	X	X	X			55	26	DEPART 7H55 LA HAUTEVILLE - EPINETTE LA HAUTEVILLE (Bourg) LE TARTRE GAUDRAN GRANCHAMP (Bois des Noés) CURE (Abris bus/Rte des Bouleaux) BOUTIGNY BROUAI (Les Joncs/Buchelet) CHAMPAGNE (Centre) ARRIVEE 8H35 COLLEGE DE HOUDAN	1 CAR
Houdan	HOUDAN MAULETTE BOURDONNE CONDE ADAINVILLE	C 13 RETOUR	COLLEGE F MAURIAC	X	X			X	X		55	14	DEPART 16H20 COLLEGE DE HOUDAN MAULETTE (Bois l'épicier) BOURDONNE (Centre) CONDE (La Hallier) ADAINVILLE (Le mesle la chesnaie/La vallee des saules/La jauniere) ARRIVEE 16H50 ADAINVILLE	1 CAR
Houdan	ORGERUS SEPTEUIL	C 13 RETOUR					X				55	6	DEPART 12H30 COLLEGE D'ORGERUS ARRIVEE 12H45 BAZAINVILLE - LES TILLEULS	1 CAR
Houdan	HAVELU HOUDAN	C14 ALLER	COLLEGE F MAURIAC	X	X	X	X	X			55	5	DEPART 8H20 HAVELU HOUDAN (Orval/La foret) ARRIVEE 8H35 COLLEGE DE HOUDAN	1 CAR

2. Liste des services spéciaux de transports routiers réservés aux élèves entrant dans le champ d'application de la délégation jusqu'au 31 décembre 2013

LOT 5 GAMBAIS BEHOUST GOUPILLERES- COLLEGE F MAURIAC / GEORGES POMPIDOU

SECTEUR	COMMUNNES DESSERVIES	N° circuit	ETABLISSEMENTS DESSERVIS	Jours de circulation						Nb d'élèves (prévision)	Nb km en charge / jour	Horaires et itinéraire du circuit	fonctionnement
				L	M	M	J	V	S				
GAMBAIS	GAMBAIS BOULAY HOUDAN	C1	Collège François Maurillac	X	X	X	X	X		49	9	DEPART A GAMBAIS - Près Joli GAMBAIS (Mairie/Boulay château/Boulay place) ARRIVEE HOUDAN – Collège à 8h35	1 car
GAMBAIS	GAMBAIS HOUDAN	C2	Collège François Maurillac	X	X	X	X	X		51	9	DEPART DE GAMBAIS - St Côme GAMBAIS (Vielles tuileries/Les Poiriers) ARRIVEE HOUDAN – Collège à 8h35	1 car
GAMBAIS	GAMBAIS	C3	Collège François Maurillac	X	X	X	X	X		18	9	DEPART A GAMBAIS - Les Bruyères GAMBAIS (Les Grésillons/La guérintoterie) ARRIVEE HOUDAN – Collège à 8h35	1 car
GAMBAIS	HOUDAN GAMBAIS	C4	Collège François Maurillac	X	X	X	X	X		1er départ 44 2ème départ 44	9 X 2	DEPART Collège de Houdan LE MERCREDI 12H50 LMJV à 16h25 GAMBAIS (Mairie/La guérintoterie/Les grésillons/Les poiriers) ARRIVEE GAMBAIS - Vieilles tuileries <u>ENCHAINEMENT</u> DEPART Collège de Houdan LMJV à 17h25 GAMBAIS (Boulay Château/Boulay Place) ARRIVEE GAMBAIS - St Côme	1 car
GAMBAIS	HOUDAN BOULAY GAMBAIS	C5	Collège François Maurillac	X	X	X	X	X		1er départ 15 2ème départ 15	9 X 2	DEPART Collège LE MERCREDI 12H50 LMJV 16h25 GAMBAIS (boulay château, boulay place, St Côme) <u>ENCHAINEMENT</u> DEPART - Collège à 17h25 GAMBAIS (Boulay château/Boulay Place/Près joli/Mairie/La guérintoterie) ARRIVEE GAMBAIS - Les Grésillons	1 car
ORGERUS	FERRANVILLE TESSE FLEXANVILLE BEHOUST ST HILLAIRE ROUTE DU MOUTIER ORGERUS	C6	Collège d'Orgerus Collège Georges Pompidou	X	X	X	X	X		46	7	DEPART DE FLEXANVILLE - FERRANVILLE FLEXANVILLE (Tesse/Eglise) BEHOUST (St Hillaire/Route du Moutier) ARRIVEE A ORGERUS COLLEGE A 8H20	1 car
ORGERUS	FERRANVILLE TESSE FLEXANVILLE BEHOUST ST HILLAIRE ROUTE DU MOUTIER ORGERUS	C7	Collège d'Orgerus Collège Georges Pompidou	X	X	X	X	X		22	7	DEPART DE HARGEVILLE/ GOUPILLIERE ARRIVEE A ORGERUS - Collège A 8H20	1 car
ORGERUS	ORGERUS HARGEVILLE GOUPILLIERE ROUTE DU MOUTIER ST HILLAIRE BEHOUST FLEXANVILLE TESSE FLERRANVILLE	C8	Collège d'Orgerus Collège Georges Pompidou	X	X	X	X	X		1er départ 34 2ème départ 34	Aller : 14 2ème aller 16,	DEPART Collège D'ORGERUS : LE MERCREDI 12H30 LMJV 16h25 BEHOUST (Route du Moutier/St hillaire) FLEXANVILLE (Eglise/Tesse/Ferranville/Goupilliere) ARRIVEE HARGEVILLE <u>ENCHAINEMENT</u> RETOUR DEPART COLLEGE D'ORGERUS - LMJV A 17H25 HARGEVILLE FLEXANVILLE (Goupilliere) BEHOUST (Route du Moutier/St hillaire) FLEXANVILLE (Tesse) ARRIVEE FLEXANVILLE - FERRANVILLE	1 car

Annexe III

Modalités d'alimentation du système de gestion des transports scolaires et de mise en œuvre de la relation client

1. Information des familles

Afin de répondre à toute question des familles, l'AOP s'engage à être joignable pendant toute la durée de la délégation :

- par courriel,
- par courrier postal,
- par téléphone a minima aux plages horaires suivantes : de 9h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi pendant toute la durée de la délégation.

L'AOP assure la diffusion la plus large possible auprès des familles, à travers les différents moyens d'information possibles, de documents les informant sur le service, sur les modalités d'inscription et sur les conditions d'accès. Elle édite et met à disposition en mairie (ou autre lieu connu d'accueil et d'information), ainsi que dans les établissements scolaires, les plaquettes du STIF, les formulaires et les fiches horaires.

L'AOP s'engage à garantir une réponse aux familles au plus tard dans les 72 heures ouvrées à compter de la demande d'information.

2. Gestion des inscriptions

a) Accueil physique des familles

L'AOP assure une permanence en mairie ou dans tout autre lieu connu d'accueil et d'information, pour recevoir les familles des élèves et assurer l'inscription des élèves.

✓ Nombre de permanence :

Pour les lots assurant le transport de moins de 50 élèves : 2 permanences par mois ;
Pour les lots assurant le transport de moins de 100 élèves : 3 permanences par mois ;
Pour les lots assurant le transport de 100 à 300 élèves : 4 permanences par mois ;
Pour les lots assurant le transport de plus de 300 élèves : 6 permanences par mois.

✓ Plage horaire de la permanence

La permanence sera d'une demi-journée : selon le choix de l'AOP, soit le matin de 8h-13h, soit l'après-midi de 14h-19h.

✓ Jours de permanence

Au moins une permanence par mois devra se tenir le mercredi ou le samedi.
L'AOP est libre de fixer les autres jours de permanence.

✓ Durée de la permanence

La permanence se tiendra du mois de juin au mois de septembre inclus.

L'AOP assure la diffusion la plus large possible auprès des familles des dates d'ouverture du guichet ou de la permanence ; elle les met notamment à disposition en mairie, dans les établissements scolaires...

b) Distribution des formulaires d'inscription

L'AOP est chargée de l'impression des formulaires d'inscription pour l'obtention du titre de transport, selon un modèle fourni par le STIF.

L'AOP assure la diffusion la plus large possible des formulaires auprès des familles ; il les met notamment à disposition en mairie (ou autre lieu connu d'accueil et d'information), et dans les établissements scolaires.

c) Réception des formulaires d'inscription

L'AOP réceptionne les formulaires d'inscription remplis par les familles par courrier postal à la permanence assurée en mairie ou dans tout autre lieu connu d'accueil et d'information.

d) Saisie des formulaires d'inscription

L'AOP saisit les données contenues dans les formulaires d'inscription remplis par les familles dans le système informatisé de gestion des transports scolaires, mis en place par le STIF et visé à l'article 16 de la convention de délégation de compétence, via un accès distant.

L'AOP doit obligatoirement être équipée des outils informatiques nécessaires à la réalisation de cette saisie de données et d'un accès à internet.

A compter de la saisie de ces données par l'AOP, le système informatisé de gestion des transports scolaires calcule le tarif régional, éventuellement diminué de la réduction tarifaire accordée par le Conseil Général, dans un délai de 48h maximum (durant la nuit suivante, dans la majorité des cas).

e) Encaissement du montant du prix public local acquitté par les familles

L'AOP encaisse le montant du prix public local acquitté par les familles, tel que défini à l'article 10.2 de la convention de délégation de compétence, selon les procédures financières qui lui sont propres.

f) Edition du titre de transport

L'AOP édite le titre de transport, à partir de son accès distant au logiciel, sur un courrier à adresser aux familles selon un modèle défini par le STIF. A titre d'information, le titre consistera en un support papier plastifié d'un format d'environ 8.5 x 5.5 cm.

L'AOP édite également les duplicata des titres de transport.

g) Délivrance du titre de transport

L'AOP délivre le titre de transport par courrier ou en main propre à la permanence assurée en mairie ou dans tout autre lieu connu d'accueil et d'information, sur demande de la famille, dans les 48 heures ouvrées à compter de l'encaissement effectif du montant du prix public local devant être acquitté par les familles.

3. Gestion administrative pour les élèves inscrits en ligne

A compter de 2012, les familles pourront éventuellement s'inscrire en ligne sur le site internet du STIF. Pour ces élèves, l'AOP devra assurer les missions suivantes, telles que décrites à l'article 2 de la présente annexe :

- a) Accueil physique des familles
- e) Encaissement du montant du prix public local acquitté par les familles
- f) Edition du titre de transport,
- g) Délivrance du titre de transport.

4. Gestion des litiges

Dans le cadre de la gestion des litiges, l'AOP gère les contestations relatives au titre de transport. Exemple : contestation sur les critères d'éligibilité, perte d'un titre de transport, ... Elle en informe le STIF.